



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

JCT/IC/NL – N° CCAS_2019DL043

Date de convocation : 20 septembre 2019

Affichage du compte-rendu : 3 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET : SAAD - TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre à 18:00 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Michel MALTRAIT, Florent RIVOIRE, Monique SAINT LOUP, Muriel PETIT, Roger VINCENT

Excusés / pouvoirs : Danièle POTIRON (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Joseph RIVOIRE (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Gilles BARRET (donne pouvoir à Martine BONNAUD)

Excusés / absents : Souade KACI, Jeanine BOICHON, Annie BERTON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Madame le Trésorier Principal a fait savoir par courrier (n° de liste 3848300215) qu'elle n'avait pu faire, malgré les démarches réalisées au regard du montant de la créance et malgré différents commandements, le recouvrement du produit du au titre des frais d'aide et d'accompagnement à domicile.

Le montant dû par le débiteur n'atteignait pas le seuil de poursuite.

La somme inhérente au titre des frais d'aide et d'accompagnement à domicile ne peut donc pas être recouvrée.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ADMET** en non-valeur :
 - le titre de recette 833-1/2018 pour un montant de 0,10 €.

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Publié le

ID : 069-266910413-20190926-CCAS_2019DL043-DE



Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Claude TALBOT.